

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

Mme Faccenda ouvre la séance à 18h00

- Sont présents membres 16 sur 30. (cf liste d 'émargement ci-jointe)
- Mme Bonnard Le Floch et M.Trabelzi, représentants du Conseil Départemental, M.Bosser, représentant des parents d'élèves, M.Pellen, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation et les représentants élèves sont excusés.

Madame Faccenda présente Madame Durand, nouvelle Directrice Ajointe de SEGPA et Madame Madec, nouvelle CPE. Madame Faccenda excuse Madame Dos Santos, gestionnaire adjointe en poste depuis le 26 septembre, assurant le remplacement de Madame Scaerou durant son année de formation professionnelle. Madame Dos Santos étant en formation ce jour, elle ne peut être présente. Madame Faccenda remercie Madame Sola présente ce jour pour les questions financières . Madame Faccenda remercie également Madame Sola et son équipe, Madame Abiven et Madame Ollivier pour leur accompagnement lors de la période de non-remplacement de Madame Scaerou puis lors de la prise de fonction de Madame Dos Santos.

Madame Faccenda propose un tour de table afin que Madame Mercier, Directrice de la MPT de Pen Ar Créach puisse se présenter et connaître les membres du Conseil d'Administration.

- Madame Faccenda remercie Madame Wasiutek qui accepte d'être secrétaire de séance.
- Mme Faccenda procède au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juillet 2022.

VOTE		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention :2

Mme Faccenda indique les modifications de l'ordre du jour (cf.pièce jointe).

POINT I- Points financiers

1- Signatures de contrats et conventions

- Convention Collège Au Cinéma

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le cinéma "les studios" pour l'année 2022-2023 dans le cadre de la participation du Collège au Dispositif Collège au cinéma. Niveau concerné : 6ème

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

- Convention avec "la Caisse à Clous"

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention avec "La Caisse à Clous" pour 2022. Coût : 70 Euros. Classe concernée : 4ème SEGPA (16 élèves/ 2 groupes)

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

- **Convention d'accueil des élèves de l'atelier HAS Collège Fontaine Margot-Brest**

Le Collège Fontaine Margot de Brest est en travaux pour cette année 2022/2023. Un changement de planification de ceux-ci ne leur permet pas de maintenir les cours HAS à compter du lundi 7 novembre. C'est pourquoi les élèves de la Fontaine Margot seront accueillis au Collège Anna Marly de Brest à compter du lundi 7 novembre. Pour organiser cet accueil, une réunion a eu lieu le vendredi 14 octobre au Collège en présence de pour le Collège Fontaine Margot : M.Stenou,Principal, M.Wendeling DACS, Mme Debry, gestionnaire adjoints, et Mme Kerfourn Uguen, enseignante et pour le Collège Anna Marly : Mme Faccenda et Mme Gicquel.

Mme Faccenda indique qu'une estimation des consommations des fluides sera faite pour prise en charge par le Collège Fontaine Margot.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention d'accueil avec le Collège Fontaine Margot de Brest, dans le cadre de l'accueil de 16 élèves de la SEGPA HAS.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

- **Convention avec la Maison pour tous Pen Ar Créach**

Mme Durand intervient pour dire combien il est important de créer du lien entre le collège et les habitants du quartier ; cela pour permettre de mieux considérer les adolescents dans leur globalité puisque de nombreux collégiens sont inscrits dans des actions menées par la MPT.

Mr Vantis , parent d'élève intervient pour relever que la MPT est très active dans le quartier .

Mme Pleven, enseignante, note que deux élèves étaient fiers de lui faire part de leur engagement récent, en dehors du temps scolaire, sur une action valorisante menée par la MPT.

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec la MPT de Pen Ar Créach pour l'année 2022-2023.

VOTE		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention :0

18H20 : arrivée de Madame Monot, représentante des parents d'élève. Nombre de votants : 17

2- Répartitions des crédits de fonds sociaux

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la subvention de 1698 € au fonds social collégien.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention :0

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la subvention complémentaire de 579 € au fonds social collégien.

VOTE		
------	--	--

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3. Décision Budgétaire Modificative

Madame Faccenda et Madame Sola présentent la Décision Budgétaire Modificative et apportent des précisions sur les points suivants:

→ **Électricité:** Madame la Principale indique que l'augmentation du prix de l'électricité amène la nécessité de prélever 6900 euros afin de régulariser les paiements de fin d'année. Mme la Principale informe le Conseil d'Administration qu'en raison de l'augmentation prévisible de 270 % du prix de l'électricité et de l'augmentation du prix des fluides, le plan de sobriété énergétique sera présenté lors du Conseil d'Administration du 17 novembre pour limiter ces dépenses de fonctionnement de collège.

Mme la Principale informe le Conseil d'Administration que le Conseil Départemental accompagnera le collège dans cette démarche. Madame Dos Santos et elle-même ont assisté à une visio organisée par le Conseil Départemental le lundi 17 octobre. Monsieur Foll, Ouvrier Professionnel en a bénéficié d'une le mardi 18 octobre.

→ **Le portail du parking des personnels**, endommagé au mois de juin durant les travaux réalisés dans le collège, sera remis en service prochainement. La réparation est prise en charge par les assurances du Conseil Départemental et de l'entreprise concernée. Cependant le Collège doit faire l'avance à hauteur de 3000 euros.

→ Projet Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Les élèves des classes de 4^o seront formés aux premiers secours la semaine du 6 mars 2023 par Monsieur Harrache, Monsieur Martinez et Monsieur Pichereau. La formation des élèves de 4^{èmes} SEGPA devrait débuter fin novembre. La subvention de l'État permet de couvrir une partie des dépenses liées à l'investissement du matériel. Afin de compléter ses achats, le Collège participe à hauteur de 1500 euros. Madame Durand également formatrice proposera des temps de formation aux personnels de l'établissement sur des mercredis après-midi.

→ **Changement de vidéo projecteur** défectueux pour la salle 112 (devis à 500 euros).

→ Maintenance de photocopieurs.

Monsieur Texier qui informe le CA que certaines sociétés de location et de maintenance de photocopieurs seraient probablement plus attractives, plus concurrentielles au regard du montant demandé par Reprocéane pour la maintenance des photocopieurs du collège. Mr Texier fait notamment mention de l'entreprise Konica qui proposerait des prestations plus avantageuses. Mme Mercier, directrice de la MPT de Penn ar Creach', explique qu'en effet Konica renouvelle régulièrement les photocopieurs qu'il loue.

Mme La Principale prend note et informe que le collège, suite à ces informations, fera une étude sur le sujet. Cependant elle fait remarquer que le collège n'a pas loué de photocopieur mais en a fait l'acquisition ; une mise en concurrence resterait peut-être possible en location avec option d'achat ?

Mr El Maalki, parent d'élève, pose la question de l'utilisation de papier recyclé pour les photocopies au collège.

Mme Sola, Agent comptable, répond que le choix de l'utilisation de papier recyclé au collège peut s'entendre du point de vue écologique, mais pas du point de vue économique au collège, car pour le moment ce papier est plus cher à l'achat et il a l'inconvénient de n'être pas toujours compatible avec les photocopieurs, de provoquer des bourrages dans les machines notamment.

Mme Pleven, enseignante, prend la parole pour faire part de son inquiétude quant au fait que dans le document distribué, il n'y a pas de crédits pédagogiques qui soient fléchés.

Mme la Principale explique que les crédits pédagogiques seront alloués suite à la présentation par les enseignants de devis préalables. Ainsi, après une étude de faisabilité, les crédits seront débloqués, ou ne le seront pas.

Mme la Principale informe que désormais le budget de l'établissement sera construit différemment afin de gagner en clarté et en lisibilité pour tous.

Madame Faccenda indique que les demandes de subventions pour l'aménagement des nouveaux espaces vie scolaire et habitat ont été effectuées. Elle remercie Mme Madec et Mme Le Huludut pour les projets d'aménagement proposés ainsi que les équipes du Conseil Départemental pour leur accompagnement.

Madame Faccenda doit se rapprocher du Conseil départemental qui subventionnera l'achat de rideaux et de miroirs muraux pour la salle d'évolution dédiée notamment aux cours de culture chorégraphique.

Le Conseil d'Administration adopte la DBM N°9: prélèvement sur fond de roulement de 23 063.77 euros(cf.pièce jointe) :

- 140 euros activités au goût du jour
- 316 euros carnets de correspondance
- 500 euros vidéo projecteur
- 4187.77 euros repro océane maintenance et copies
- 800 euros activités pédagogiques
- 6900 euros viabilisation électricité
- 500 euros infirmerie
- 1400 euros frais généraux
- 3000 euros fournitures administratives
- 3000 euros réparation portail
- 1500 euros matériel PSC1
- 820 euros divers projets.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention :0

4.Taux de participation aux charges communes

Mme Sola indique que 20% du prix du plateau -repas d'un élève du collège correspond aux charges communes (eaux, gaz électricité) nécessaires à son élaboration.

Le Conseil d'Administration propose au Conseil Départemental le maintien du taux à 20 % de contribution des usagers du service d'hébergement aux charges de fonctionnement pour toutes les catégories (élèves et commensaux) pour 2023.

VOTE

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Madame Faccenda remercie Madame Sola qui quitte le Conseil d'Administration.

POINT II- Vie pédagogique et Vie Scolaire

1-Point sur la rentrée 2022.

Madame Faccenda présente les nouveaux personnels.

Pour cette rentrée 2022 et à la date du 18 octobre 2022, **341 élèves** sont inscrits au collège, répartis dans 15 divisions (cf.pièce jointe).

- 4 divisions de 6° de 18 à 20 élèves et 16 pour la 6ème SEGPA (75 élèves).
- 3 divisions de 5° de 29 et 30 élèves et 16 pour la 5ème SEGPA (75 élèves)
- 4 divisions de 4° de 22 à 25 élèves et 15 pour la 4ème SEGPA (88élèves)
- 4 divisions de 3° de 27 à 29 élèves et 16 pour la 3ème SEGPA (103 élèves)
- 2 élèves sont rattachés administrativement à l'établissement dans le cadre de parcours aménagés.

Un effectif allégé en 6ème qui aurait pu amener à la suppression d'une division pour la deuxième année consécutive. Mme Faccenda remercie Madame la Directrice Académique qui a accordé le maintien des 4 divisions malgré les effectifs. La vigilance doit être à nouveau de mise pour la rentrée prochaine pour permettre le maintien de 4 divisions en 5ème et pour augmenter l'effectif d'élèves inscrits en 6ème à la rentrée prochaine. C'est dans ce cadre que la liaison écoles collège est déjà amorcée avec l'école de Kerbernard (école de secteur). Madame Wasiutek et Madame Durand se sont rendues à l'école le 4 octobre dernier. Les élèves de 3ème CHAM et Madame Wasiutek ont partagé une rencontre musicale le 11 octobre dernier. Le Conseil Écoles Collège du 13 octobre a pris un temps pour renforcer la liaison. Les élèves de l'école Jacquard et de l'école Kerbernard viendront le vendredi 25 novembre pour des activités pédagogiques et sportives. Les Portes Ouvertes du Collège auront lieu le vendredi 13 février 2023 à partir de 16h30.

Madame Faccenda indique avoir été sollicitée par l'Inspecteur d'Italien, Monsieur Alessandri, pour l'ouverture à la rentrée prochaine d'une section bilangue italien en classe de 6ème avec poursuite d'études possible au Lycée de l'Harteloire et sur un éventuel deuxième lycée. Le support professeur est existant et l'avis de Madame la Directrice Académique est favorable. Cette ouverture qui entre parfaitement dans le cadre du projet d'établissement et de la volonté de développer les langues au collège n'empêche en rien le développement d'une section euro anglais ou d'atelier russe. Ce sont autant de projets qui ne peuvent être qu'un plus pour l'attractivité du collège.

Mme Faccenda indique qu'en 6ème, 63 élèves étaient attendus et que 59 inscriptions ont été effectives. Les raisons sont multiples :

- l'application de la carte scolaire, (2 écoles de secteur : Jacquard (20 élèves) et Kerbernard (seuls 3 élèves sur 20 sont venus) – Kérichen : multi secteurs 12 élèves
- la baisse des effectifs en CHAD à mettre en parallèle avec la baisse des effectifs du Conservatoire et les difficultés de recrutement de manière générale dans cette discipline pour cette rentrée. Une belle augmentation de recrutement en CHAM avec 25 élèves en 6ème.
- la hausse généralisée des inscriptions dans le privé.

Mme Faccenda précise l'importance de montrer le dynamisme de l'établissement tant dans le suivi des élèves que les projets mis en place.

Mme Monot, parent d'élève, intervient pour savoir si les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023 en 6° sont satisfaisantes ?

Mme la Principale rappelle que depuis la mise en place de la nouvelle carte scolaire 2 écoles seulement sont rattachées au collège Anna Marly : l'Ecole Jacquard et l'Ecole Kerbernard. Mme la Principale explique que seuls 2 élèves issus de l'Ecole Kerbernard se sont inscrits au collège Anna Marly car la majorité des élèves s'inscrivent par habitude soit dans le privé à Charles de Foucault soit au collège de l'Iroise plus proches géographiquement . Mme la Principale explique que des projets et échanges entre le collège et les élèves des écoles du secteurs ont déjà eu lieu en SVT et en éducation musicale cette année et que d'autres en mathématiques, français, anglais et EPS sont déjà programmés.

Personnels enseignants : 29 enseignants assurent les enseignements obligatoires et optionnels au collège. 2 d'entre eux travaillent sur 1 autre établissement. Des difficultés de remplacement en **lettres classiques**, l'enseignante titulaire étant en congé de maternité jusqu'au 16 décembre (remplacement en lettres mis en place le 12 septembre et en latin le 19 septembre). En allemand, dont le remplacement sera effectif à compter du lundi 17 octobre et qui amènera des changements d'emplois du temps, l'enseignante nommée en remplacement travaillant dans un autre établissement.

L'ensemble des **personnels administratifs, de santé et sociaux** sont nommés à ce jour. Nous accueillons pour la deuxième année Mme Joly , COP (présente le lundi) et Mme Laffitte, AS (présente le jeudi). Mme Abjean gère toujours le service infirmerie le lundi, le jeudi et un mercredi matin sur 2. Mme Guillemette au secrétariat de direction et Mme Lejeune Pont au secrétariat de gestion (à mi-temps).

Le service Vie Scolaire compte 4 TP, soit 5 assistants d'éducation (2 à temps plein, 1 à 80%, 1 à 70%, 1 à 50%). Le mi-temps est recruté depuis le 4 octobre 2022. Pour la deuxième année, le Collège accueille également 4 ASEN en contrat de pré-professionnalisation. (présence deux demi-journées par semaine en vie scolaire avant une intégration en cours physique et anglais).

Un service civique a été recrUT2;

Mme Faccenda indique que les élèves bénéficiant d'un suivi par la Maison Départementale du Handicap sont accompagnés par **5 Auxiliaires Vie Scolaires** présents au collège. Les Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ont d'ores et déjà été fixées avec Mme Cotarre, enseignante référente.

Mme la Principale informe les membres du CA qu'elle a alerté la Direction académique de l'arrivée d'élèves allophones en nombre qui ne peuvent accéder à l'UPE2A .

Mme la Principale informe les membres du CA de la difficulté que le collège rencontre pour accueillir correctement et faire progresser en son sein les mineurs isolés, les jeunes arrivant de Mayotte, et les élèves à besoins spécifiques (pour lesquels il manque 105 h d'AESH).

Mme Durand, directrice de la Segpa précise que depuis la rentrée de septembre ne sont accompagnés par les AESH que les élèves qui ont des notifications d'aide individuelle spécifiques et que les élèves qui doivent bénéficier d'une aide mutualisée ne sont pas aidés pour le moment. Mme Durand informe les membres du CA que ce phénomène n'est pas propre au collège Anna Marly mais qu'il touche tout le bassin brestois. En effet, malgré l'existence, jusqu'au mois de décembre, d'une enveloppe budgétaire, les candidats à la fonction d'AESH font défaut.

L'équipe des agents, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, est au complet en cette rentrée. Pour cette année, il existe une perte d'un mi temps expliquée par la diminution des effectifs. Une visite technique avec Mme Bastard, Directrice Adjointe des Collèges au Département a eu lieu le 14 octobre dernier.

Mme la Principale souligne ensuite que **les options proposées au collège fonctionnent bien et sont attractives.**

- **Le latin-grec** avec Mme Archimabud est suivi par 31 élèves de la 5ème à la 3ème.

- **La section CHAM** (Classe à Horaires Aménagés Musique) coordonnée par Mme Wasiutek en partenariat avec le Conservatoire de Brest accueille 66 élèves de la 6ème à la 3ème.
- **La section CHAD** (Classe à Horaires Aménagés Danse) coordonnée par Mme Leloup en partenariat avec le Conservatoire de Brest accueille 27 élèves de la 5ème à la 3ème.
- **L'option Chant Choral** encadrée par Mme Wasiutek a lieu le mardi midi et a débuté le 20 septembre. Elle accueille 39 élèves. Cette option s'adresse aux élèves qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral. Celui-ci leur permet d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement musical notamment.

Mme la Principale présente également:

- **les ateliers proposés aux élèves** sur le temps de la pause méridienne :
 - **L'atelier hieroglyphes** proposé par M.Varin, professeur documentaliste.
 - **Le club journal "le petit chroniqueur d'Anna Marly"** proposé par M.Varin qui recrute des journalistes. Journal numérique à retrouver sur le site du Collège.
 - **L'atelier "Jeux de société"** le lundi encadré par Mme Bled, professeur de mathématiques et Mme Cann, professeur SEGPA
- **L'Association Sportive :**
 - **Danse** le lundi et le jeudi midi encadrée par Mme Leloup, professeur d'EPS.
 - **Basket** le mardi midi encadré par M.Picherau
 - **Badminton** le jeudi midi encadré par Mme Horellou, professeur d'EPS.
 - **Multi-activités** le mercredi après-midi encadré par Mme Horellou, professeur d'EPS.
 - **Surf** le mercredi après-midi encadré par M.Pichereau, professeur d'EPS.

L'Association Sportive a tenu son Assemblée Générale le 21 septembre.

- **Les 4èmes SEGPA se rendent à la Voile à Moulin Blanc** tous les vendredis après-midi encadrés par M.Martinez, professeur de SEGPA. **Les 3èmes SEGPA** devraient quant à eux s'y rendre à compter du mois de janvier 2023
- **Le cycle kayak pour les 4èmes** dans le cadre de leur programme d'EPS a eu lieu le lundi 26, mardi 27 et jeudi 29 septembre pour les 4ème2 et les 4ème4. Les 2 autres classes auront leur cycle en 2023, le mardi 30 mai, le jeudi 1er juin et le vendredi 3 juin 2023. Mr Vantis intervient pour dire que les élèves de 4°, malgré le mauvais temps ont beaucoup apprécié les 3 jours de kayak au Moulin blanc.
- **Les élèves de 6ème non CHAM et non CHAD participent à un atelier théâtre** encadré par Mme Favrot et Mme Cam le vendredi de 14h30 à 16h30 soutenu par BMO.
- **Dispositif Collège Au cinéma** pour les élèves de 6èmes en partenariat avec le Conseil Départemental coordonné par Madame Raguènes.
- **Demande d'atelier artistique et culturel** par Mme Leloup et Mme Solarski: **Le Pantsula, danser pour oublier l'âpreté de la réalité !**
- CHAD avant Scène avec Mme Leloup – programmation de 3 spectacles sur l'année.
- CHAM avec Mme Wasiutek : grand prix des compositeurs lycéens
- Fête de la science participation des 4ème4 et 3ème4 à l'atelier des Capucins.
- A compter de la rentrée des vacances de Toussaint, **le quart d'heure de lecture** "Tout le monde lit" est reconduit.
- **Le dispositif « devoirs faits » coordonné par Mme Madec CPE sera effectif à la rentrée des vacances de Toussaint**

- Niveau 6ème: journée d'intégration des 6èmes au Relecq Kerhuon le jeudi 8 septembre
- Classe de 3ème1: festival Brest en Bulles-rencontre avec un auteur aux Capucins.
- Niveau 6ème: journée nationale du Sport scolaire le mercredi 21 septembre. Présentation des activités proposées à l'Association Sportive du Collège par les professeurs d'EPS.
- Niveau 6ème: journée de prévention deux roues- projet CD29- le jeudi 22 septembre.
- Pour tous, pause musicale avec les Cham, les choristes et Mme Wasiutek.
- Sous l'impulsion de Madame Madec, CPE et de Mme Orend Klucik, professeurs d'anglais, le Collège a ouvert ses portes aux fantômes et monstres d'Halloween et à la magie d'Harry Potter. Repas d'Halloween et murder party à la restauration-repas des 34 HAS pour les 64, déguisements et atelier maquillage avec Mme Magot, AESH.

Mme Faccenda indique que l'équipe de restauration a été retenue pour le lancement de l'axe 3 du projet Egalim du CD29 concernant le gaspillage alimentaire.

De plus, sous l'impulsion de Madame Pleven, le Collège est inscrit dans la démarche Ecole Promotrice de santé.

Les Accès pronote pour les élèves et responsables légaux sont activés depuis le 2 septembre et les connexions vérifiées. Il est à noter que pour cette rentrée l'accès est également possible pour les assistants familiaux.

De nombreux projets en lien avec le Projet d'Établissement et l'écriture des parcours des élèves sont en cours de création pour l'année 2022/2023 et seront présentés au fil des CA.

Mme Faccenda remercie l'ensemble des équipes et des partenaires qui permettent la réalisation de ces projets pour la construction des parcours des élèves et qui permettent de faire vivre le projet d'établissement.

2- Évaluations Nationales :

Mme Faccenda indique que l'ensemble des élèves de 6ème ont passé une évaluation nationale en mathématiques et une évaluation nationale en français (sur support numérique) entre le 22 septembre et le 30 septembre 2022.

Une note d'information et le calendrier de passation de ces évaluations ont été transmis aux familles.

Ces évaluations répondent à trois objectifs :

- **permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'informations** relatives au niveau de maîtrise des élèves à leur entrée au collège en français et en mathématiques,
- **mettre à disposition des équipes une aide au pilotage pédagogique des réseaux écoles-collège,**
- **enrichir les outils de pilotage académique** grâce aux informations fournies par des évaluations standardisées sur tout le territoire. L'intérêt de ces évaluations est de fournir une mesure objective des compétences et connaissances des élèves. Cette mesure est fondée sur des méthodes scientifiques et est indépendante des conditions d'observation et de correction.

Les exercices des deux séquences proposées se réfèrent aux programmes scolaires du cycle 3. (B.O. n°11 du 26 novembre 2015).

- En **français**, les exercices permettent de tester les connaissances et compétences associées à l'« Étude de la langue » et la « Lecture et compréhension de l'écrit ».

- En **mathématiques**, l'évaluation porte sur les domaines « Nombres et calculs », « Grandeurs et mesures », « Espace et géométrie ».

3. Information sur les élections des délégués au Conseil d'Administration

Dans chaque classe, les élèves élisent leurs délégués (du 3 au 7 octobre); durant la semaine de la démocratie scolaire.. Les délégués élus se réuniront le lundi 7 novembre en présence de Mme Faccenda et de Mme Madec (CPE) pour une Conférence des Délégués. Ils procéderont à l'élection de leurs représentants au Conseil d'Administration du collège. La constitution du Conseil Vie Collégienne sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Mme Faccenda indique que cette année poursuit la mise en place d'Eco-délégués qui seront accompagnés par Mme Billington et par M.Pellen

Les personnels ont élu leurs représentants au Conseil d'Administration le jeudi 6 octobre 2022. 8 personnels enseignants et éducation ont été élus.

L'élection des représentants ATSS au Conseil d'Administration aura lieu le jeudi 20 octobre 2022 avec 4 candidats.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont lieu le vendredi 7 octobre 2022 par correspondance. Une réunion a eu lieu au collège le vendredi 23 septembre au soir afin d'organiser ces élections et de faire un bilan de rentrée

Le Conseil d'Administration comptera 30 membres comme pour tous les établissements n'excédant pas 600 élèves et ayant une SEGPA.

Pour les représentants parents d'élèves au conseil de classe, un courrier de candidature a été posté sur pronote et remis aux élèves. Les candidatures étaient à retourner au secrétariat pour le 10 octobre 2022. Une réunion avec l'ensemble des parents représentants délégués de classe et les parents représentants au CA aura lieu le mardi 8 novembre à 18h30 au collège

5. Présentation du calendrier de l'année scolaire.

Mme Faccenda expose d'abord le découpage en trimestre (validé par le conseil pédagogique du collège) et donne ensuite quelques dates importantes.

- 1^{ER} Trimestre : du 2 septembre au 25 novembre 2022.
- 2^{ème} trimestre : du 29 novembre au 10 mars 2023.
- 3^{ème} trimestre : du 14 mars au 17 juin 2022.

Les rencontres parents – professeurs qui se feront en binôme (validé par le Conseil Pédagogique du Collège) auront lieu :

- le lundi 20 octobre pour le niveau 6ème
- le mardi 13 décembre pour le niveau 5ème avec remise de bulletins
- le jeudi 15 décembre pour le niveau 4ème avec remise de bulletins
- le jeudi 8 décembre pour le niveau 3ème avec remise de bulletins

Mme Faccenda indique que les dates des épreuves écrites ponctuelles du DNB session 2023 ont été publiées au Bulletin Officiel du jeudi 22 septembre 2022.

Les épreuves écrites pour un total de **400 points** auront lieu selon le calendrier suivant :

- lundi 26 juin 2023 :

- **Français 1ère partie (60 points)** (grammaire et compétences linguistiques-compréhension et compétences d'interprétation-dictée) de 9h à 10h30
- **Français 2ème partie (rédaction) (40 points)** de 10h45 à 12h15
- **Mathématiques (100 points)** de 14h30 à 16h30

- ^m **mardi 27 juin 2023 :**

- **histoire géographie et EMC (50 points)** de 9h à 11h
- **Sciences (50 points)** (sur tirage au sort de deux disciplines entre la SVT, la technologie et les Sciences Physiques)

La session de remplacement est fixée le lundi 18 et le mardi 19 septembre 2023.

L'oral de soutenance valant pour l'obtention du brevet aura lieu au Collège le **mercredi 24 mai 2023**, date validée par le Conseil Pédagogique du Collège réuni le mardi 4 octobre 2022.

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou l'un de projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (Parcours Avenir-Parcours Educatif de santé- Parcours Citoyen-Parcours Artistique et Culturel).

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer **la capacité d'un candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises**, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Le candidat peut choisir de présenter l'épreuve **individuellement** ou **en groupe** (sans qu'un groupe ne dépasse 3 candidats). Chaque candidat est dans ce cas évalué individuellement. Les équipes pédagogiques conseillent cependant aux élèves de passer l'épreuve individuellement.

Les dates du brevet blanc ont été fixées lors du conseil pédagogique du 4 octobre 2022 :

- **le lundi 6 février 2023: épreuve de français et épreuve de mathématiques**
- **le mardi 7 février 2023: épreuve d'histoire-géo EMC et sciences.** Pour les Sciences, les élèves composeront 30 minutes par épreuve (technologie-SVT-physique).
- **Epreuve de soutenance blanche: le mercredi 12 avril 2022**

Les stages en entreprise, obligatoires pour les troisièmes auront lieu du mercredi 8 février au vendredi 10 février.

Les élèves de 4ème passeront un oral en lien avec les EPI étudiés en cours le vendredi 9 juin 2023 après-midi.

les dates de stages des élèves de 4èmes SEGPA :

- du 6 mars au 10 mars 2023
- du 22 au 27mai 2023

Ainsi que celles **des stages de 3èmes :**

- du 21 novembre au 3 décembre 2022
- du 13 mars au 1er avril 2023
- du 12 juin au 24 juin 2023

Mme Faccenda précise que tout élève âgé de 14 ans et plus peut également effectuer d'autres temps de stage dans le cadre de la construction de son parcours d'orientation (Parcours Avenir). Les conventions de stage sont à retirer au secrétariat.

Une réunion de d'information sur l'orientation post-3ème à destination des élèves et des familles a eu lieu le 11 octobre 2022 au Collège pour les élèves de 3ème SEGPA. Cette réunion a été clôturée par un buffet préparé par les élèves de l'atelier HAS et par Mme Gicquel, dans le respect des protocoles sanitaires et le lundi 17 octobre pour les autres élèves de 3ème .

Mme la Principale présente **PIX** , une certification des compétences numériques que les élèves de 3° seront amenés à passer entre les mois de mars et mai . Cette certification remplace désormais le B2i. Monsieur Cadiou prépare dorénavant et déjà les élèves à cette certification.

Les élèves de 3èmes passeront également pour cette année une évaluation nationale en anglais :

Ev@lang.

5- Modification des conventions de stage.

Les conventions relatives aux séquences d'observation, stage d'initiation, d'application, périodes de formation en milieu professionnel et stages de BTS mises à jour pour cette année scolaire. Elles ont été actualisées au regard de l'évolution de la crise sanitaire et de l'abrogation à partir du 1er août 2022 des dispositions du code de la santé publique relatives à la fin de l'état d'urgence sanitaire. La référence au pass sanitaire est supprimée.

Mme Monot, parent d'élève, intervient pour demander des précisions sur les stages - découverte des métiers proposés dès la 4°.

Mme Durand, directrice de la Segpa explique que, vu le statut particulier de la Segpa, distinction doit être faite entre les stages Segpa (obligatoires dans leur cursus) et les mini-stages auxquels peuvent accéder tous les élèves du collège.

Mme la Principale explique que tous les élèves doivent pouvoir organiser leur parcours d'orientation et qu'elle est disposée à signer les conventions qui lui seront soumises dans ce sens.

6. Programme pHARe

La rentrée 2022 est marquée par l'entrée obligatoire de toutes les écoles élémentaires et de tous les collèges publics dans le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe.

Mme la Principale présente l'équipe pHARe du collège laquelle est constituée de Mmes Madec, CPE, Mr Pellen et Mme Bidel-Guillou, enseignants, Mme Abjean, infirmière, Mme Lafitte Assistante sociale, et Mme JOLY Co-Psy.

Mme Madec présente le programme pHARe qui est la mise en place de méthodes de prise en charge de situations de harcèlement.

Mme Madec explique qu'il s'agit de formaliser ce qui est déjà fait dans le collège et de monter de nouvelles actions.

Les personnels engagés sur le programme seront, à l'issue de leur formation, en mesure de mettre en place au collège un protocole strict qui sera présenté ensuite au CA.

Mme la Principale informe les membres du CA que l'obtention du « label pHARe » certifiera que le collège Anna Marly est capable de gérer les problèmes de harcèlements.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.

3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

En pratique :

- Tous les établissements doivent se doter d'ambassadeurs "non au harcèlement"
- Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement sont mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action
- Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – sont également, partout, invitées à s'emparer du sujet
- Les écoles et établissements doivent constituer une équipe pluri-catégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des modules en ligne seront mis à disposition des élèves
- Les parents sont associés à cette démarche à travers des ateliers.

7. Adage et Pass Culture

Depuis janvier 2022, toutes les académies bénéficient du dispositif pass Culture dans ses deux déclinaisons :

- une part individuelle pour les jeunes de 15 à 17 ans ; Communication prévue avant les vacs de Toussaint.
- une part collective pour les collégiens et lycéens, à partir de la classe de 4ème, scolarisés dans un EPLE ou un établissement privé sous contrat.

Le pass Culture est destiné à financer spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, projections etc. Il concerne les domaines du patrimoine, du spectacle vivant, du cinéma, des métiers d'art, de la gastronomie, des arts visuels et numériques, de la culture scientifique technique et industrielle, du livre et du mémoriel.

ADAGE permet aux équipes pédagogiques de monter des projets d'éducation artistique et culturelle et de solliciter des financements en vue de leur réalisation, notamment en répondant aux appels à projets académiques. L'application offre également une base de ressources donnant accès aux informations sur les dispositifs, aux contacts et à la cartographie de partenaires culturels sur chaque territoire académique.

ADAGE permet de consulter les offres collectives pass Culture, de les réserver et de les financer. Les offres pass Culture sont une opportunité d'enrichir et d'initier des projets pédagogiques construits en partenariat. Pour l'instant ouvert pour les 4èmes et 3èmes, possible ouverture pour les 6èmes.

Accès sera donnée aux enseignants pour la partie recensement des projets.

Pass Culture à voir selon les projets et les associations-gestion budgétaire à prévoir.

Pour l'instant : festival du Film Court pris sur Pass Culture- 380 euros/ en prévision partenariat 4^{ème} et 3^{ème} Film et Culture (réfèrent : M.Varin- projet à hauteur de 1500 EUROS Film-Studio-Intervention)

8. séjour pédagogique à PARIS CHAD

Mme Leloup présente le séjour pédagogique à Paris des élèves de 4ème CHAD et 3ème CHAD (15 élèves et 2 accompagnateurs) du 21 au 23 mars 2023.

Le Conseil d'Administration autorise un séjour facultatif à Paris durant l'année scolaire 2022-2023 du 21 au 23 mars 2023 pour les 4èmes CHAD et 3èmes CHAD. La participation des familles s'élève à 262 €. Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer tous les contrats, conventions, adhésion y afférents.

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention :0

9- protocole EPS

Madame Faccenda présente le protocole d'intervention en cas d'urgence élaboré par les enseignants d'EPS et qui sera diffusé à l'ensemble des personnels concernés.

Point III- Travaux et équipements

1- Point sur les travaux

- Le préau

Mme Faccenda indique que les travaux de construction du préau sont prévus entre le mois de février et le mois d'avril. Ils se feront sur site occupé.

- L'atelier segpa et la vie scolaire

Mme Faccenda indique que les locaux ont été livrés le mercredi 31 août. Elle remercie Monsieur Laizet pour son accompagnement durant les travaux ainsi que l'investissement des personnels pour que les locaux soient mis en place dès la rentrée 2022.

Mme la Principale informe les membres du CA qu'elle réunira les enseignants d'EPS et de Segpa afin de mettre en place un protocole pour l'utilisation des vestiaires qui sont mutualisés dans les locaux rénovés qui abritent la salle d'évolution et les ateliers Segpa. .

- L'espace direction.

Madame Faccenda indique que courant 2023, l'espace de direction sera restructuré pour :

- la création d'un bureau supplémentaire en lieu et place de l'ancienne loge.
- La création d'un nouvel espace photocopieur et archives. Le local photocopieur et stockage deviendra le local de dépôt des instruments de musique des élèves CHAM.

- Les toilettes

La construction des nouvelles toilettes aura lieu durant l'été 2023. Madame Faccenda a rencontré Monsieur Laizet et Monsieur Pichon du CD29 le mercredi 28 septembre dernier. Elle est en attente de plans pour ce nouvel espace qui va se rapprocher du grand hall.

- Les travaux du vestiaire agents devraient avoir lieu sur la même période.

Ce temps de rencontre fut également l'occasion de faire le tour du Collège pour procéder à de nouvelles demandes de travaux.

Durant les vacances de Toussaint sont prévus :

- la démolition du mur de la salle d'études pour l'agrandissement de celle-ci
- la mise en norme sécurité rampe restauration.

2- Commission de sécurité

Mme Faccenda informe les membres du Conseil d'Administration que la commission de sécurité réunie le lundi 19 septembre a émis un avis favorable.

Mme Faccenda remercie M.Foll pour la préparation de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur implication, pour cette année passée ensemble et indique que le prochain Conseil d'Administration se réunira le jeudi 17 novembre 2022 à 18h pour l'installation des commissions suite aux élections et le mardi 29 novembre 2022 à 18h pour le budget 2023.

Mme Faccenda remercie M.Marier et Mme Kerebel pour le buffet préparé et invite les membres du Conseil à le déguster.

La présidente du Conseil d'Administration



La Secrétaire de séance

Mme Wasiutek

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Mme Wasiutek".